

Jardinage



*La prestation de jardinage,
c'est toute l'année service compris !*

*Désherber le potager, ratisser et ramasser
les feuilles mortes, tailler les arbres fruitiers
et les rosiers, semer et planter, tondre le gazon,
arroser les massifs...*

Choisissez la prestation qui vous plaît !

La coop, service compris
qd homa

Ménage - Jardinage - Aide à la personne - Assistance informatique



service compris !



C'est toujours le même professionnel qui intervient à votre domicile.



*Aucune démarche administrative à effectuer
Profitez de 50% de réduction d'impôts sur les sommes versées¹.*



Les intervenants sont associés et impliqués pour vous offrir un service de qualité.



*Adhoma, la proximité :
9 agences dans le Puy-de-Dôme et l'Allier,*

Devis gratuit
Appelez vite le
04 70 96 15 32

*Bénéficiez de la TVA à 5,5 %
Réduction d'impôts sur 50% des sommes versées¹*

A savoir : la prestation de jardinage ne comprend pas la création de jardins, l'élagage d'arbres, les travaux de taille de haies au-dessus de trois mètres ou qui nécessitent un équipement particulier.

Adhoma est soutenue par :



47, boulevard du Sichon - 03200 VICHY - 04 70 96 15 32
E-mail : info@adhoma.com - Web : www.adhoma.com

Ne pas jeter sur la voie publique. Photos non contractuelles. ADHOMA est une marque de la coopérative CASAP, entreprise agréée de services à la personne. N° d'agrément préfectoral = N/131207/F/003/S/019

¹ Selon la réglementation en vigueur, article 199 sexdecies du Code Général des Impôts. Dans la limite de 3000 € par an par foyer fiscal.